



**COMMUNE DE SAINT-DENIS-D'OLERON  
(Charente-Maritime)**

**ARRÊTÉ n° D-115/2023**

**Prescrivant l'enquête publique sur le projet de réaménagement de l'école de voile des huttes sur le site des Seulières Nord**

Le Maire de la commune de Saint-Denis d'Oleron,

**Vu**, le code de l'urbanisme et notamment les articles R. 123-13 et R. 123-19,

**Vu**, la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

**Vu**, le décret modifié n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983,

**Vu**, l'article L. 121-17 du code de l'urbanisme,

**Vu**, le permis d'aménager déposé le 21 novembre 2022 en mairie,

**Vu**, l'ordonnance de Monsieur le Président du tribunal administratif du 19 avril 2023, désignant Madame Sylvie DANDONNEAU, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Michel FAUR en qualité de commissaire enquêteur suppléant,

**Vu**, les pièces du dossier soumis à enquête publique,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de réaménagement de l'école de voile des Huttes sur le site des Seulières Nord de la commune de Saint-Denis d'Oleron pour une durée de trente-trois jours, du LUNDI 03 JUILLET au VENDREDI 04 AOÛT 2023 INCLUS.

**Article 2 :** Monsieur le Président du tribunal administratif a désigné Madame Sylvie DANDONNEAU en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Michel FAUR en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**Article 3 :** Le projet de réaménagement de l'école de voile des huttes sur le site des Seulières Nord ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur ou son suppléant seront déposés à la mairie de Saint-Denis d'Oleron pendant trente-trois jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi inclus de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. De plus le dossier sera consultable sur le site internet de la Mairie (<https://www.st-denis-oleron.com/>) et avec une adresse mail ([enquetepublique@st-denis-oleron.fr](mailto:enquetepublique@st-denis-oleron.fr)).

**Article 4 :** Le commissaire enquêteur ou son suppléant recevra à la mairie :

- Le LUNDI 03 JUILLET 2023 de 09h00 à 12h00
- Le MARDI 18 JUILLET 2023 de 09h00 à 12h00
- Le VENDREDI 04 AOÛT 2023 de 14h00 à 17h00

**AR Prefecture**

017-211703236-20230516-D1152023-AR  
Reçu le 12/06/2023

**Article 5 :** A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1 du présent arrêté, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur ou son suppléant qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de la commune de Saint-Denis d'Oléron le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

**Article 6 :** Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur ou de son suppléant sera adressée à Monsieur le Préfet du département de la Charente-Maritime et au Président du tribunal administratif.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ou de son suppléant à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

**Article 7 :** Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Saint-Denis d'Oléron. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Fait à Saint-Denis-d'Oléron

Le 16 Mai 2023

Le Maire,

  
Joseph HUOT



CL- 128

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Poitiers, le 19/04/2023

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE POITIERS

15, rue de Blossac  
CS 80541

86020 POITIERS CEDEX  
Téléphone : 05.49.60.79.19  
Télécopie : 05.49.60.68.09

Greffé ouvert du lundi au vendredi de  
9h00 à 12h00 - 13h30 à 17h00

25 AVR. 2023

ACCUEIL

E23000054 / 86

M. le Maire  
COMMUNE DE SAINT-DENIS D'OLERON  
Mairie  
27 rue de la Libération  
17650 SAINT-DENIS D'OLERON

Dossier n° : E23000054 / 86  
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Objet :** permis d'aménager pour le réaménagement de l'école de voile des Huttes sur le site des Seulières Nord

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Madame Sylvie DANDONNEAU, demeurant 20 rue de la paix Les Allards, DOLUS D'OLERON (17550) (tel : 05.46.76.65.79) en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur Michel FAUR (tel : 06.86.72.63.03 ; portable : 06-30-21-67-60) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention "désignation des commissaires enquêteurs".

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

19/04/2023

N° E23000054 /86

le président du tribunal administratif

**Désignation d'un commissaire enquêteur**

Vu enregistrée le 17/04/2023, la lettre par laquelle le Maire de la COMMUNE DE SAINT-DENIS D'OLERON demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*Le permis d'aménager pour le réaménagement de l'école de voile des Huttes sur le site des Seulières Nord ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Madame Sylvie DANDONNEAU est désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur Michel FAUR est désigné en en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée au Maire de la COMMUNE DE SAINT-DENIS D'OLERON, à Madame Sylvie DANDONNEAU et à Monsieur Michel FAUR.

Fait à Poitiers, le 19/04/2023.

Pour expédition conforme,  
Pour le greffier en chef,  
La greffière,

  
G. FAVARD



le président,

signé

Antoine JARRIGE





**ARGANCE AVOCATS**  
Kevin COTTART - Avocat  
Droit des Sociétés - Droit Commercial  
23 rue Chanzy - BP 80084  
17303 ROCHEFORT-SUR-MER Cedex  
6 rue de Belgique  
17138 PUILBOREAU  
88 av. du Mal de Lattre de Tassigny  
79000 NIORT

**COOL FLOWER**  
Société Civile Immobilière  
Au capital de 1.000 €  
Siège social : 1541 route de l'Océan  
17450 SAINT-LAURENT DE LA PRÉE  
RCS LA ROCHELLE 789 931 981

L'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2023 a décidé de transférer le siège social du 1541 route de l'Océan, 17450 SAINT-LAURENT DE LA PRÉE au 27 rue Georges Clémenceau, 17139 DOMPIERRE-SUR-MER, et ce à compter du 11 mai 2023 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis,  
Le Gérant.



**COMMUNE DE ST-DENIS D'OLÉRON**  
(Charente-Maritime)

**ARRÊTÉ N° D-115/2023**

Prescrivant l'enquête publique sur le projet de réaménagement de l'école de voile des huttes sur le site des Seutières Nord

Le Maire de la commune de Saint-Denis d'Oléron, Vu, le code de l'urbanisme et notamment les articles R. 123-13 et R. 123-19,

Vu, la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

Vu, le décret modifié n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983,

Vu, l'article 1. 121-17 du code de l'urbanisme,

Vu, le permis d'aménager déposé le 21 novembre 2022 en mairie,

Vu, l'ordonnance de Monsieur le Président du tribunal administratif du 19 avril 2023, désignant Madame Sylvie DANDONNEAU, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Michel FAUR en qualité de commissaire enquêteur suppléant,

Mais en l'absence de commissaire enquêteur suppléant, Vu, les pièces du dossier soumis à enquête publique,

**ARRÊTÉ**

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de réaménagement de l'école de voile des Huttes sur le site des Seutières Nord de la commune de Saint-Denis d'Oléron pour une durée de trente-trois jours, du LUNDI 03 JUILLET au VENDREDI 04 AOUT 2023 INCLUS.

Article 2 : Monsieur le Président du tribunal administratif a désigné Madame Sylvie DANDONNEAU en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Michel FAUR en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Article 3 : Le projet de réaménagement de l'école de voile des huttes sur le site des Seutières Nord ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ou son suppléant, seront déposés à la mairie de Saint-Denis d'Oléron pendant trente-trois jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi inclus de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. De plus le dossier sera consultable sur le site internet de la Mairie (<https://www.st-denis-oleron.fr>) et avec une adresse mail ([enquete@st-denis-oleron.fr](mailto:enquete@st-denis-oleron.fr)).

Article 4 : Le commissaire enquêteur ou son suppléant recevra à la mairie :

- Le LUNDI 03 JUILLET 2023 de 9h à 12h,
- Le MARDI 18 JUILLET 2023 de 9h à 12h,
- Le VENDREDI 4 AOUT 2023 de 14h à 17h.

Article 5 : A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1 du présent

arrêté, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur ou son suppléant qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de la commune de Saint-Denis d'Oléron, le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Article 6 : Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur ou de son suppléant sera adressée à Monsieur le Préfet du département de la Charente-Maritime et au Président du tribunal administratif.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ou de son suppléant à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Article 7 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Saint-Denis d'Oléron. Une copie de ces avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Fait à Saint-Denis-d'Oléron,  
Le 16 Mai 2023,  
Le Maire,  
Joseph HUOT.

**ARGANCE**  
AVOCATS

**ARGANCE AVOCATS**

Kevin COTTART - Avocat  
Droit des Sociétés - Droit Commercial  
23 rue Chanzy - BP 80084  
17303 ROCHEFORT-SUR-MER Cedex  
6 rue de Belgique  
17138 PUILBOREAU  
88 av. du Mal de Lattre de Tassigny  
79000 NIORT

**DUPIORT**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 15.930 €  
Siège social : 1541 route de l'Océan  
17450 SAINT-LAURENT DE LA PRÉE  
RCS LA ROCHELLE 432 327 203

L'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2023 a décidé, à compter du 11 mai 2023 :

- de transférer le siège social du 1541 route de l'Océan, 17450 SAINT-LAURENT DE LA PRÉE au 27 rue Georges Clémenceau, 17139 DOMPIERRE-SUR-MER.
- de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis,  
Le Gérant.

**SCP «Bruno GICQUEL  
Martine CLUZEAU-GICQUEL»  
Notaires associées à SAINTES  
(17100) - 5 place Foch**

**CHANGEMENT  
DE REGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Me Martine CLUZEAU-GICQUEL, Notaire associé à SAINTES (17100), 5 place Foch, ORPOEN 17114, le 8 juin 2023,

A été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE entre :

M. Jacques Claude André RENE, et Mme Noëlle Louise Hortense TOUSSAINT, dt à FONTCOUVERTE (17100), 55 route du Golf.

Mariés à la mairie de CIVAUX (86320), le 10 janvier 1970 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

En cas de dissolution de la communauté par le décès d'un des époux, il est prévu au contrat une clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant des époux.

Oppositions à adresser s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier auprès de Me Martine CLUZEAU-GICQUEL, notaire susnommée.

Pour avis et mention,  
Me Martine CLUZEAU-GICQUEL,  
Notaire.



**COMMUNE DE  
SAINT-SULPICE D'ARNOULT  
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Enquête publique portant sur la cession d'une partie de deux chemins ruraux :

- chemin rural dit «Chemin de la Tour de l'Isleau» à l'Isleau
- chemin rural dit «Rue de la Place» à La Loubatière
- chemin rural à La Loubatière (le long de la parcelle A1835)

Par arrêté n°4/2023 du 10 juin 2023,

Le Maire de Saint-Sulpice d'Arnoult a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la cession d'une partie de deux chemins ruraux :

- chemin rural dit «Chemin de la Tour de l'Isleau» à l'Isleau
- chemin rural dit «Rue de la Place» à La Loubatière
- chemin rural à La Loubatière (le long de la parcelle A1835)

M. SIMON Patrick, inscrit sur la liste départementale des commissaires enquêteurs est désigné comme Commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du 11 juillet 2023 au 25 juillet 2023 inclus, où le dossier et le registre d'enquête seront accessibles au public sur support papier aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie :

- Mardi, et jeudi de 14h à 18h,
- Samedi de 8h30 à 12h.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la Mairie [www.saintsulpicedarnoult.com](http://www.saintsulpicedarnoult.com)

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête en mairie
- par voie postale en adressant un courrier à M. le Commissaire-enquêteur à la Mairie de Saint-Sulpice d'Arnoult, 7 route de l'Ecole, 17250 Saint-Sulpice d'Arnoult ;

-- par courrier électronique à l'attention du Commissaire-enquêteur à l'adresse mail de la mairie : [mairie-st-sulpicearnoult@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-sulpicearnoult@wanadoo.fr)

Le Commissaire-enquêteur recevra en personne, en mairie de Saint-Sulpice d'Arnoult, les observations du public, le mardi 11 juillet 2023 de 14h à 18h, premier jour de l'enquête, et le mardi 25 juillet 2023, de 14h à 18h, dernier jour de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès leur transmission en mairie.

Au terme de l'enquête publique et après remise du rapport du Commissaire-enquêteur, la cession des chemins ruraux pourra être décidée par le Conseil Municipal.

Le Maire,  
Lyliane SIGNAT.



**SELARL RIVIERE ET ASSOCIÉS  
Notaires**

Suivant acte reçu par Me Bruno RIVIERE, le 2 juin 2023, enregistré à LA ROCHELLE 1, le 8 juin 2023, référence 1704P01 2023 N 00780, la société dénommée **AURA D'ASIE**, Société à Responsabilité Limitée, dont le siège social est à ROYAN (17200), 99 B cours de l'Europe, immatriculée au RCS de SAINTES sous le n°822 865 820, a cédé à la société dénommée **AKI TEA SHOP**, Société par Actions Simplifiée, dont le siège social est à ROYAN (17200), 99 B cours de l'Europe, immatriculée au RCS de l'Europe, sous le n°952 324 903, le fonds de commerce de restauration sur place et à emporter, exploité à ROYAN (17200), 99 B cours de l'Europe, connu sous le nom de «AKI SUSHI», moyennant le prix de 70.000 €, s'appliquant aux éléments incorporels à hauteur de 57.385 € et aux matériels, mobiliers et agencements à hauteur de 12.615 €.

Entrée en jouissance fixée au jour de l'acte. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'Etude de Me Bruno RIVIERE, notaire à TONNAY-CHARENTE (17430), où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,  
Me Bruno RIVIERE.



**ERIAION**  
Office notarial  
CHATELAILLON-PLAGE (17340)  
2A Avenue du Haut Rillon  
Maitre Clément GAIRE  
Notaire associé

**CESSION  
DE FONDS DE COMMERCE**

Par acte en date du 08/06/2023, reçu par Me Clément GAIRE notaire à CHATELAILLON-PLAGE, enregistré au Service de la Publicité foncière et de l'enregistrement de LA ROCHELLE 1 le 14/06/2023, dossier 202328789, références 1704P01 2023N830,

La société **KIMOUNE**, Société à Responsabilité Limitée, au capital social de 10 000 €, siège social : SALLES-SUR-MER (17220), lieu-dit le Petit Bonneveau, Galerie Marchande du Centre Commercial de l'Océan, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHELLE sous le n° 829 494 228.

A vendu à la société **CHEZ LILIE**, Société à Responsabilité Limitée, au capital social de 13 000 €, siège social : SALLES-SUR-MER, Galerie Marchande du centre commercial de l'Océan, lieu-dit le Petit Bonneveau, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHELLE sous le n° 952 406 015,

La fonds commercial de bar, restauration rapide, PMU FDI, exploité à SALLES-SUR-MER, Le Petit Bonneveau, centre commercial de l'Océan, sous l'enseigne **LE CALICO** avec entrée en jouissance le 08 juin 2023, moyennant le prix de 90 000 € s'appliquant savoir : pour 84.240 € aux éléments incorporels et pour 5.760 € aux éléments corporels.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'Etude de Me Clément GAIRE, notaire à CHATELAILLON-PLAGE au plus tard dans les 10 jours de la dernière en date des publications où domicile a été élu à cet effet. Pour avis,  
Le Notaire.



**Etude de Maître Arnaud MOURRAIN  
Notaire à SAINTES  
(Charente-Maritime)  
63 cours du Maréchal Leclerc**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte reçu par Maître Arnaud MOURRAIN, Notaire à SAINTES (17100), le 26 mai 2023, a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :**

**SCI LOGI-NEO**

**Siège social :** à JONZAC (17500), 21 avenue Foch.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

**Capital social :** Mille euros (1 000 €) par apports en numéraires.

**Objet :**

L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevée, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**Mutations :** Toutes les mutations de parts, sauf entre associés, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

**Gérants :** Monsieur Patrice Jean Michel Maurice COLIN, demeurant à JONZAC (17500), 21 avenue Foch et Madame Hélène Claire COLIN, demeurant à EYSINES (33320), 41 rue du Ronteau Gallard, appt B001, résidence l'échappée Belle.

Pour une durée illimitée.  
Immatriculation au RCS de SAINTES.

Pour avis,  
Le Notaire.

**EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE  
TRIBUNAL JUDICIAIRE  
DE LA ROCHELLE**

Par jugement en date du 19 avril 2023, le Tribunal de Grande Instance de La Rochelle a prononcé l'ouverture d'une procédure de LIQUIDATION JUDICIAIRE à l'encontre de : **E.U.R.L. DOUCEUR CHOCOLATEE**, 71 avenue Gambetta, 17300 ROCHEFORT - Actif : Vente de chocolats et confiseries - Juge-Commissaire : Céline SEMERIVA - Juge-Commissaire suppléant : Jean HUBER - Mandataire judiciaire : S.C.P. DELPHINE RAYMOND, 81 rue du Rempart Saint-Claude, résidence le Bastion, 17000 LA ROCHELLE - Date de cessation paiement : 15 Janvier 2023.

Le Greffier.



## LUTHIER



ACHAT, RESTAURATION, ESTIMATION de Violon, Violoncelle, Flûte, Saxo etc... Même en mauvais état. Déplacement possible et estimation gratuite.

Tel : 06.78.66.83.22 ou par mail : luthierdore@gmail.com

## POUR COLLECTION, JE RACHÈTE TOUS



Pour collection, je rachète TOUS TYPES D'APPAREILS PHOTO, CAMÉRAS et OPTIQUES, quelque soit leur état ou leur âge. Tout ce qui se rattache à la Photographie et au Cinéma pourra m'intéresser. Je me déplace rapidement et paie comptant. N'hésitez pas à m'appeler ou à m'envoyer un message. A bientôt!

TIMELESS CAMERAS Tél 07.00.01.59.64 Email : photo-cinema@proton.me

## ESTIMATION ET RACHAT DE CAVE



Opale Wine vous propose une estimation gratuite et sans engagement de votre cave. Amateurs de vins, nous sommes intéressés par tout type de vins, champagnes, alcools et spiritueux. Nous vous assurons la confidentialité de la démarche ainsi que le paiement à discrétion comptant et rapide. Nous nous déplaçons à domicile sur rendez-vous.

Contact@opale-wine.com - Tel 06.49.81.26.15

## PHILATELISTES RECHERCHENT...



Pierre et Patricia philatélistes spécialistes achètent importantes collections de timbres, lettres, cartes postales et archives. Paiement comptant au meilleur cours. Expertises, conseils pour aucas-sions, partages, assurances et ventes (tarif sur simple demande).

Tél. 06.33.77.56.62 ou 06.26.03.06.81

# SUD OUEST Rencontres

## Rencontres

Femme seule cherche homme libre pour rompre sa solitude Tél : 05 31 61 37 61 SPC du lundi au samedi de 08h à 22h



NI CLUB NI AGENCE + de 3400 annonces de P à P avec tél pour des rencontres sérieuses sur votre région. POINT RENCONTRES MAGAZINE: doc gratuite s/ppl discret: 0 800 02 88 02 (service & appel gratuits)

Depuis 52 ans UniCentre met en contact des personnes célibataires, veuves ou divorcées désireuses de construire une relation sérieuse et durable. Pour rompre avec la solitude et créer un projet de vie amoureuse. (GRI)Contactez UniCentre au 0612998914. www.unicentre.eu. Documentation sur demande. RDV gratuit au bureau ou à domicile (V/GRI)

UNIQUE SUR LA REGION! Recevez sous pli discret des centaines d'annonces de femmes seules avec leur téléphone portable pour des rencontres rapides de particulier à particulier Appel gratuit: 77 de 08h à 23h. Tél. 0805.030.553 SPC

**Sud Ouest Immobilier**  
Les meilleures offres de location  
chaque mardi dans votre journal  
et sur www.sudouest-immo.com

En partenariat avec  
**Biens**  
Le service des annonces de l'Agence Sud Ouest

# Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

## Avis administratifs et judiciaires

### Enquêtes publiques

Commune de Saint-Denis-d'Oléron  
(Charente-Maritime)

ARRÊTÉ N° D-115/2023

Prescrivant l'enquête publique sur le projet  
de réaménagement de l'école de voile des Huttes  
sur le site des Seulières-Nord

Le maire de la commune de Saint-Denis-d'Oléron,  
Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles R. 123-13 et R. 123-19,  
Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,  
Vu le décret modifié n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983,  
Vu l'article L. 121-17 du Code de l'urbanisme,  
Vu le permis d'aménager déposé le 21 novembre 2022 en mairie,  
Vu l'ordonnance de M. le Président du tribunal administratif du 19 avril 2023, désignant M<sup>me</sup> Sylvie DANDONNEAU en qualité de commissaire enquêteur et M. Michel FAUR en qualité de commissaire enquêteur suppléant,  
Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

### ARRÊTÉ

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de réaménagement de l'école de voile des Huttes sur le site des Seulières-Nord de la commune de Saint-Denis-d'Oléron pour une durée de trente-trois jours, du **lundi 3 juillet au vendredi 4 août 2023 inclus**.  
Article 2 : M. le Président du tribunal administratif a désigné M<sup>me</sup> Sylvie DANDONNEAU en qualité de commissaire enquêteur et M. Michel FAUR en qualité de commissaire enquêteur suppléant.  
Article 3 : Le projet de réaménagement de l'école de voile des Huttes sur le site des Seulières-Nord ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ou son suppléant, seront déposés à la mairie de Saint-Denis-d'Oléron pendant trente-trois jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi inclus de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. De plus, le dossier sera consultable sur le site internet de la mairie (<https://www.st-denis-oleron.com>) et avec une adresse mail ([enquete@st-denis-oleron.fr](mailto:enquete@st-denis-oleron.fr)).  
Article 4 : Le commissaire enquêteur ou son suppléant recevra à la mairie :  
- le **lundi 3 juillet 2023 de 9 h à 12 heures**,  
- le **mardi 4 juillet 2023 de 9 h à 12 heures**,  
- le **jeudi 6 juillet 2023 de 9 h à 12 heures**,  
- le **vendredi 7 juillet 2023 de 9 h à 12 heures**.

Article 5 : A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1 du présent arrêté, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur ou son suppléant, qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de la commune de Saint-Denis-d'Oléron le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.  
Article 6 : Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur ou de son suppléant sera adressée à Monsieur le Préfet du département de la Charente-Maritime et au président du tribunal administratif.  
La public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ou de son suppléant à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.  
Article 7 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Saint-Denis-d'Oléron. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête, avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Fait à Saint-Denis-d'Oléron le 16 mai 2023.  
Le maire, Joseph HUOT.

## SEMINAIRES UN CADRE UNIQUE



Le journal Sud Ouest vous ouvre ses portes en bord de Garonne

23, quai de Questries  
seminaires@sudouest.fr  
05 35 31 35 51

## L'agenda des associations

### SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

## S'LOTO

VENDREDI 16 JUIN

à 20 h 30  
Ouverture des portes  
à 19 h  
Salle Alléon

### GROS LOT

### SURPRISE

**3 000 € de lots**  
24 bons d'achat chez nos partenaires  
42 quinz, 4 tombolas 40 lots à gagner max 1000 € soit 85 lots

2 € / carton - 10 € les 6. Plaques autorisées.  
2 € la case tombola 10 € les 6.  
Bingo 2,50 € 6 € les 3.

SANDWICHES - cidre - BOISSONS - CAFÉ - GLACES

Prochains lotos

7 juillet - 11 août Loto solidaire 6 octobre

## Vos rendez-vous Annonces



Vous souhaitez publier votre annonce ?  
Contactez-nous  
pub@sudouest.fr | 05 35 31 37 40



## Marchés publics et privés

### Autres marchés



## AVIS RECTIFICATIF Directive 2014/23/UE

**Autoroute A7 - Aires de Orange-Le Grès - Tricastin**  
**Autoroute A9 - Aires de Bages - Gasparets**  
**Gigean Nord - Loupian**  
**Autoroute A10 - Aires de Boisdredon - Saint-Caprais**

Exploitation d'un service de recharge pour véhicules électriques, y compris la conception, la construction, l'installation, le raccordement et l'entretien/maintenance ultérieurs des infrastructures et équipements correspondants

### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITÉ ADJUDICATRICE :

L1) Nom et adresses :  
Nom officiel : Autoroutes du Sud de la France (ASF)  
Adresse postale : 1973, boulevard de la Défense - Bâtiment HYDRA - CS 10268 - 92757 Nanterre.  
Point(s) de contact : insial.com - asf@vinci-autoroutes.com  
Code NUTS : FR105  
Adresse(s) Internet :  
Adresse principale : www.vinci-autoroutes.com  
Adresse du profil d'acheteur : https://consultations-asf.safetender.com/

### SECTION II : OBJET

II.1) Etendue du marché :  
II.1.1 Intitulé : Aires de repos de A7 ORANGE-LE GRÈS / A7 TRICASTIN / A9 BAGES / A9 GASPARETS / A9 GIGEAN NORD / A9 LOUPPIAN / A10 BOISREDON / A10 SAINT-CAPRAIS - Exploitation d'un service de recharge pour véhicules électriques, y compris la conception, la construction, l'installation, le raccordement et l'entretien/maintenance ultérieurs des infrastructures et équipements correspondants.

II.1.2 Code CPV Principal : 55200000 (exploitation d'installations électriques).

Type de marché : Services.  
II.1.4. Description succincte : Exploitation d'un service de recharge pour véhicules électriques, y compris la conception, la construction, l'installation, le raccordement et l'entretien/maintenance ultérieurs des infrastructures et équipements correspondants.

### SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

V.5) Date d'envoi du présent avis : 6 juin 2023

### SECTION VII : MODIFICATIONS

VII.1) Informations à rectifier ou à ajouter.  
VII.1.1 Motif de la modification : Modification des informations originales fournies par le pouvoir adjudicateur.

VII.1.2 Texte à rectifier dans l'avis original.

Numéro de section : IV

Endroit où se trouve la notice à rectifier : IV.2.2.

Date limite de remise des candidatures :  
Au lieu de : 26 juin 2023 à 12 heures. Lire : 31 juillet 2023 à 12 heures.

VII.2) Autres informations complémentaires  
Les modalités de remise des candidatures et des offres sont précisées dans le règlement de consultation, disponible en accès direct et gratuitement à l'adresse suivante : <https://consultations-asf.safetender.com/>



## Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques

Tous les marchés du Sud-Ouest 100 % gratuits  
sur [sudouest-marchespublics.com](https://sudouest-marchespublics.com)



Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest